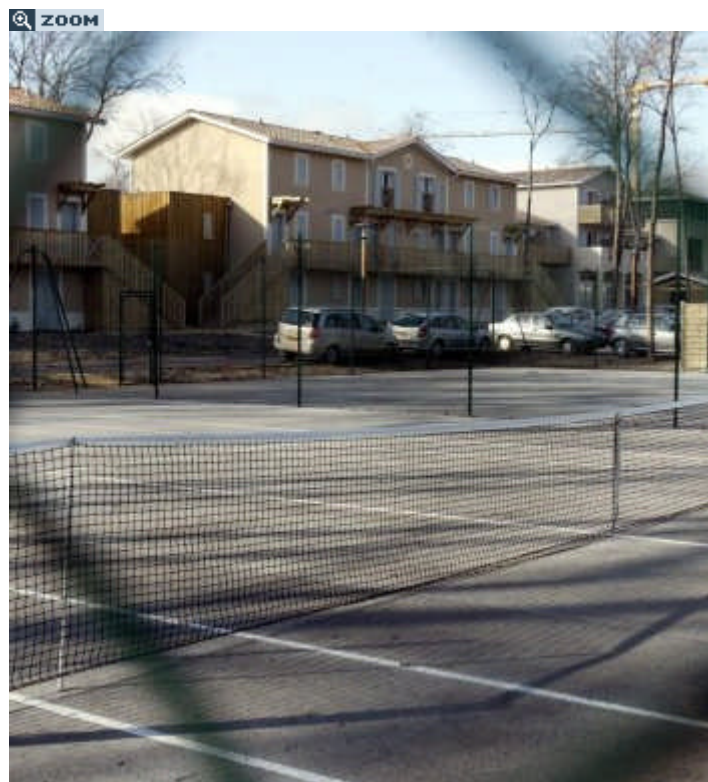


Liquidation judiciaire du golf de Barbaste



Mauvaise nouvelle sur le front de l'économie départementale et du tourisme en particulier. Ouverte depuis moins de deux ans, la résidence du Domaine d'Albret à Barbaste vient d'être placée en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Narbonne, là où avait été transféré le siège social de la SARL des bastides d'Albret et la Segeda, la société chargée de la gestion de la résidence de tourisme, soit près de 200 logements.

La décision des juges du commerce avait été mise en délibéré en début de semaine, et avait été une première fois reportée au début du mois. En version officielle, le tribunal souhaitait laisser apparemment plus de temps à l'exploitant pour tenter de résoudre les sérieuses difficultés de trésorerie constatées depuis un an à Barbaste. Ce laps de temps supplémentaire n'a visiblement pas été suffisant pour Serge-Luc Pitié pour atteindre l'objectif qu'il s'était fixé : renégocier avec les propriétaires des logements une baisse des dividendes qu'ils devaient percevoir pour la location des appartements du domaine (lire nos éditions précédentes).

Serge-Luc Pitié est devenu le PDG de la holding Elite Premier et de ses filiales dont la Segeda et la SA Bastides d'Albret Golf and resort en avril 2009. L'ensemble des sociétés de cette holding avait été placé en redressement judiciaire en novembre dernier, à la demande de ce même Serge-Luc Pitié contraint de déclarer la cessation de paiements face à une trésorerie

fragile pour le moins. Le PDG n'avait au début février pas confirmé les chiffres mais on parle d'au moins 300 000 € pour la seule Segeda et la SARL des bastides d'Albret, qui emploie 25 salariés à Barbaste.

Un trou financier que le maigre taux d'occupation en 2009 et le passif précédent ne pouvaient permettre de boucher rapidement. Depuis un an, les relations entre le propriétaire du golf, le groupe immobilier Corim (Montpellier) et le groupe Élite Premier n'arrangeaient rien à l'affaire. La Corim avait adressé par huissier interposé un commandement de payer visant les loyers impayés par la SARL Bastides d'Albret et la SAS Segeda. Les sommes avaient été réglées en urgence. Élite Premier bénéficie d'une poursuite d'activités jusqu'à la fin mars. S.B.